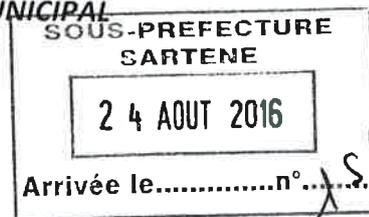


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 24/2016

Séance du 17 août 2016



OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE CORE DU SUD.

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 03/08/2016

Date d'affichage : 03/08/2016

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le dix-sept août à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	M. MANTESE Jean-François
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison d'un manque de disponibilité, Monsieur POLI Jean-Baptiste, délégué titulaire au sein de l'Association COFOR 2A demande à être remplacé par Monsieur MILLO Jean-Luc, délégué suppléant.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Olivese a adhéré à l'Association COFOR 2A depuis 2011 (délibération du 30 juillet 2011). L'Association COFOR 2A créée le 23 février 2009 a pour objectifs de :

- Défendre les intérêts des communes forestières.
- Veiller en partenariat avec l'ONF à maintenir une gestion équilibrée sur le plan environnemental.

- Assurer la protection et l'amélioration des forêts.
- Promouvoir et valoriser l'accueil touristique en forêt.
- **Vu** la délibération du 20 juin 2014 relative à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Association COFOR 2A.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Désigne** Monsieur Jean-Luc MILLO, Maire, délégué titulaire au sein de l'Association COFOR 2A.
- **Désigne** Monsieur Jean-Baptiste POLI, Adjoint au Maire, délégué suppléant au sein de l'Association COFOR 2A.
- **Abroge la délibération du 20 juin 2014 relative** à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Association COFOR 2A.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 20 août 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

